Seine-Saint-Denis : Le préfet demande aux policiers de ne plus poursuivre les deux roues

07/07/2010 à 15h45

Le préfet de Seine-Saint-Denis a demandé aux policiers du département de ne pas poursuivre les conducteurs de deux roues, du genre des mini-motos ou des quads, mais plutôt de les identifier pour les interpeller ultérieurement, a-t-on appris aujourd'hui auprès de la préfecture.

L'objectif est d'éviter les accidents lors de ces courses-poursuites. Le préfet Christian Lambert a recommandé aux services de police de la Seine-Saint-Denis d'identifier les conducteurs de ces deux roues, de les interpeller ultérieurement, et de rechercher et saisir ces véhicules, notamment lors des opérations de police dans les immeubles. Vingt-cinq deux roues (véhicules volés, quads, mini-motos…) ont ainsi été saisis en juin, selon la préfecture.

Comme les quads non-immatriculés, les mini-motos sont interdites de circulation sur la voie publique. De plus, en mai 2008, le parlement avait renforcé la législation en matière de vente et d'utilisation des mini-motos.

Très prisées par les jeunes, particulièrement lors des beaux jours, les mini-motos excèdent souvent les riverains pour les nuisances sonores qu'elles engendrent et sont régulièrement à l'origine d'accidents.

Le Figaro